

La Métropole du Grand Paris

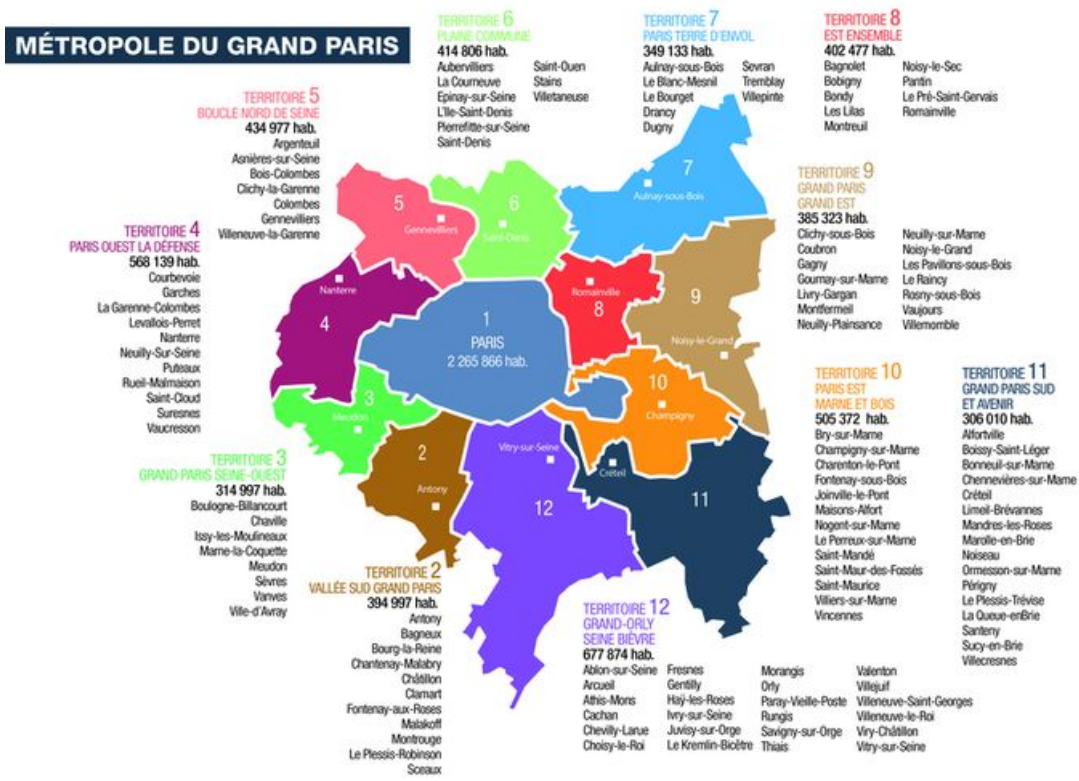
Au 1er janvier 2016, Paris et les communes des départements de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, ainsi qu'Argenteuil et les communes des Portes de l'Essonne, se sont regroupées pour constituer la Métropole du Grand Paris.



La Métropole du Grand Paris (MGP) est la 2^e métropole européenne après Londres. Elle transforme l'organisation de notre territoire et agira d'ici 2020, sur des domaines aussi importants que l'urbanisme, le logement, la lutte contre le réchauffement climatique ou le développement économique.

La Métropole du Grand Paris en chiffres

- > 131 communes : la capitale, les 123 communes de la petite couronne, Argenteuil et les zones aéroportuaires
- > 824 km² soit environ 7 fois la taille de Paris
- > 7 millions d'habitants
- > La Métropole est divisée en 12 territoires de 300 000 habitants minimum chacun. [Grand Paris Seine Ouest](#) ↗ est l'un de ces territoires.
- > 29 pôles d'emploi et 4,1 millions d'emplois
- > 1^{er} destination touristique au monde avec près de 47 millions de visiteurs par an
- > 8 pôles de compétitivité pour 150 000 emplois



Quels changements pour les citoyens ?

Grâce à la mobilisation des maires et des élus locaux, la majorité des démarches et des interactions quotidiennes restent au niveau du territoire de GPSO et des mairies. Il n'y a donc pas de révolution majeure dans les échanges entre usagers et administrations publiques et dans les relations entre citoyens et élus locaux.

Tout comme en 2014, l'élection municipale de 2020 sera associée à celle des conseillers métropolitains et territoriaux par fléchage.

Les principaux changements pour les mairies (dont Chaville) et GPSO :

- > Baisse du nombre d'élus pour la future assemblée de GPSO. Aujourd'hui, 82 conseillers communautaires représentent les communes. En 2020, année des prochaines élections municipales, ils ne seront plus que 73.
- > 209 représentants siégeront au Conseil métropolitain (au minimum un élu par commune).
- > Une nouvelle répartition des ressources fiscales : une partie du budget de GPSO servira au développement de la MGP.

Les compétences de la Métropole

Les compétences de la MGP vont se déployer au fil des années.

- > 2016 : développement économique, environnement et climat (élaboration des schémas de lutte contre les pollutions, plan climat-air-énergie)
- > 2016-2017 : urbanisme et logement (plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement), sports et culture (équipements d'intérêt national)
- > 2017 : aménagement du territoire (SCOT et opérations d'aménagement)

Ces compétences s'articulent avec celles des 12 territoires.

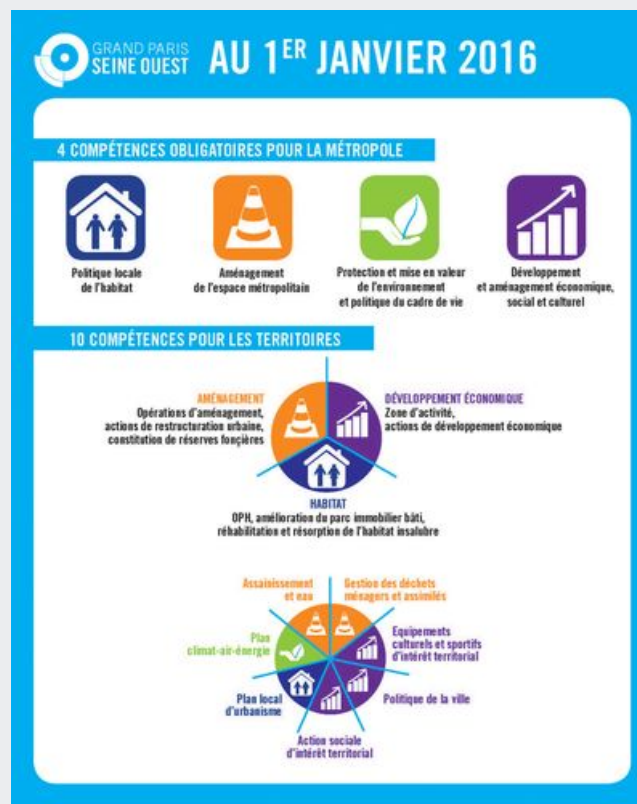
Métropole du Grand Paris – Territoire de GPSO : qui fait quoi ?

La stratégie et la planification sont confiées à la Métropole (documents stratégiques et compétences d'intérêt métropolitain) ; l'opérationnel et la proximité aux Territoires et aux communes.

Par ailleurs, la MGP peut recevoir une délégation de compétences en matière de logement et le transfert de grands équipements ou infrastructures de la part de l'État.

GPSO conserve la grande majorité de ses compétences, y compris celles que lui avaient transférées les villes (voirie, stationnement, parcs et jardins, enseignement des conservatoires, ramassage scolaire...).

La conception du Plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUI) est transférée de la commune au Territoire.



Le Conseil de la Métropole du Grand Paris



Le Conseil de la Métropole du Grand Paris est composé de 209 conseillers métropolitains (au minimum 1 par commune).

Le conseiller métropolitain de Chaville est [Thierry Besançon](#), maire de Chaville.

À partir de 2020 (année des prochaines élections municipales), les conseillers métropolitains seront élus au suffrage universel direct.

Rapport d'activité



[Cliquer pour consulter le rapport d'activité 2022 de la Métropole du Grand Paris](#) ↗

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

► Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS